

# LES PRIORITÉS AU NATIONAL :

## SOCLE COMMUN À TOUT LE RÉSEAU

	PRIORITÉS 1 à 5 : mise en application au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	PTS
1	Projet de salariés les moins qualifiés, à savoir les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 et infra du cadre national des certifications professionnelles	5
2	Projet de salariés reconnus inaptes et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance d'inaptitude	1
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1
4	Projet de salariés d'une durée maximale d'un an calendaire si le projet est réalisé en continu et à plein temps ou projet d'une durée maximale de 1200 heures si le projet est réalisé en discontinu et/ou à temps partiel	2
5	Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences permettant d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP	1

**— Priorité 6 : Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région, dont la liste est définie par Transitions Pro Pays de la Loire (catégorie de priorités régionales)**

- Parcours mixte Formation/VAE
- Parcours mixte /Ingénieries Alternance
- Parcours mixte CLEA (tous dispositifs cléA)
- AFEST
- Pédagogie multimodale (présentiel et distanciel, FOAD)
- Bloc de compétences (Activation via le CPF autonome en amont du PTP)
- Obtention partielle ou totale d'une VAE dans les 5 dernières années précédant le PTP
- Obtention d'une VAP dans les 2 dernières années précédant le PTP
- Validation d'une certification CléA en amont du PTP
- Parcours mixte PTP / Création Reprise entreprise si éléments joints
- Parcours tout ou partie hors temps de travail(ce qui inclus les dossiers dont la rémunération est portée par Pôle Emploi dans le cadre d'un CDD)

1 point

— **Priorité 7** : Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement de la part d'une des parties suivantes

2 points

→ **Entreprise**

- Valorisation quelque soit le montant de la participation

→ **Autre Cofinancement**

- OPCO
- Région
- Plan de relance
- Cofinancement Agefiph
- Cofinancement FSE

— **Priorité 8** : Projet ciblant un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent : liste disponible sur notre site.

3 points

— **Priorité 9** : Projet de salarié en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue : liste disponible sur notre site

3 points

— **Priorité 10** : Projet de salarié en contrat court

1 point

- CDD
- Intérimaire
- Intermittents du spectacle
- Salarié à temps partiel (quelque soit la durée)
- Salariés avec multi-employeurs.



9, boulevard Alexandre Millerand  
44201 NANTES Cedex 2

[www.transitionspro-pdl.fr](http://www.transitionspro-pdl.fr)